



Cofinancé par
l'Union européenne

Institut d'Etudes en Santé



Ecole de Sages-Femmes



Saint-Pierre, le 19 juin 2025

Cher(e) candidat(e),

Vous êtes admis à l'un des Instituts de Formation des IES du CHU de la Réunion et nous vous en félicitons.

Pour votre information, les Instituts d'études en santé (IES) sont accessibles à tous les étudiants :

- Ayant été sélectionnés et admis dans une de nos filières,
- Présentant un certificat d'aptitude physique et psychologique à suivre la formation,
- Disposant d'une couverture vaccinale conforme à la réglementation et leur permettant la mise en stage.

Afin que chaque apprenant dispose des mêmes chances de réussite au diplôme, les IES sont engagés dans une démarche volontariste d'accompagnement à la réussite de tous nos étudiants, ainsi que dans une politique inclusive pour les apprenants en situation de handicap.

Concernant le dispositif d'aide à la réussite :

Un test de positionnement sera proposé à chaque étudiant (via un mail d'inscription) évaluant les compétences socles nécessaires à l'entrée en formation. Des ateliers de mise à niveaux seront programmés une semaine avant la rentrée universitaire, chaque étudiant étant invité à s'y inscrire au regard de ses résultats auprès du correspondant « aide à la réussite » : reussite@ies-reunion.fr.

Concernant les situations de handicap :

Tout étudiant en situation de handicap est invité à se rapprocher de nos Référents Handicap lors de son inscription administrative afin de co-construire les mesures d'accompagnement envisageables et d'anticiper les éventuels aménagements nécessaires au bon déroulement des études.

- Chaque année universitaire, tout étudiant en situation de handicap, reprend contact avec le référent handicap de l'institut pour bénéficier d'un nouvel accompagnement personnalisé, il n'y a pas d'automatisme, le handicap pouvant être temporaire ou évolutif,
- Concernant l'aménagement des examens, les demandes seront à présenter au moins un mois avant la date des examens pour permettre aux équipes d'anticiper l'organisation des mesures nécessaires,
- En cas de situation de handicap intervenant en cours de scolarité, l'étudiant concerné prend contact avec les référents handicap.

Contacts et coordonnées

Les référents handicap des IES sont :

Site des IES Sud

Isabelle FONTAINE – Cadre Formateur

Téléphone : 0262 35 59 98

Email : isabelle.fontaine.ies-reunion.fr

Sabine DIJOUX - Adjoint administratif

Téléphone : 0262 35 95 70

Email : sabine.dijoux@ies-reunion.fr

Site des IES Nord

Gilbert DALLE-MULE – Cadre Formateur

Téléphone : 0262 71 75 59

Email : gilbert.dalle-mule@chu-reunion.fr

Martine TECHER - Adjoint administratif

Téléphone : 0262 71 75 49

Email : martine.techer@ies-reunion.fr

Pour les étudiants en études promotionnelles du CHU, le référent handicap de l'établissement pourra être sollicité :

Magalie PALACIOS

Téléphone : 0262 71 98 14

Email : magalie.palacios@chu-reunion.fr

Spécificités pour l'école de sages-femmes :

Pour une demande d'aménagement en situation de handicap ou maladie invalidante :

Prenez rendez-vous avec un des médecins du SUMPPS de l'Université pour qu'il établisse un avis médical à propos d'aménagements du cursus et/ou des examens après évaluation de l'impact de votre handicap ou maladie sur votre scolarité.

Service Universitaire de Médecine Préventive et Promotion de la Santé (SUMPPS)

Nord

Université de La Réunion
15 Avenue René Cassin – CS92003 – 97744 Saint-Denis Cedex 9
SSE campus Nord
Téléphone : 0262 93 84 00
Courriel : mpunord@univ-reunion.fr
Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30

Sud

Université de La Réunion
117 Rue Général Ailleret 97430 Le Tampon
SSE campus Sud
Téléphone : 0262 57 95 62
Courriel : mpusud@univ-reunion.fr
De lundi au vendredi de 08h00 à 16h00 en journée continue

 Cofinancé par l'Union européenne	<i>Institut d'Etudes de Santé</i>  <i>Ecole de Sages-Femmes</i>	 
--	--	--

Modalités d'INSCRIPTION À L'Ecole de Sages-Femmes DU CHU DE LA REUNION

Vous devez vous présenter obligatoirement le :

Lundi 25 août 2025 ou Mardi 26 août 2025 (de 8h à 12h)

- ☛ au secrétariat de l'école de sages-femmes (Porte B209):

Faculté de santé de Terre-Sainte
77 Avenue du Dr Jean-Marie Dambreville
97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 75 24 84

- ☛ dans les services suivants du CHU Sud (cf informations complémentaires - page 12) :

- 1** D.T.S.T. (attribution d'un badge d'accès au CHU)
- 2** BLANCHISSERIE (essayage des tenues professionnelles)
- 3** MEDECINE DU TRAVAIL (*La date et horaires des rendez-vous vous seront communiqués ultérieurement*)

RENTREE le lundi 1^{er} septembre 2025 à 8h30

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Année scolaire : 2025-2026

N°	Documents à fournir	Remis
	1 photo d'identité avec vos nom et prénom au dos	☐
1	Fiche inscription administrative	☐
2	Copie de la carte d'identité ou passeport	☐
3	Original + copie de votre Diplôme du baccalauréat (ou Autres : Infirmier, ...)	☐
4	Le relevé de notes de votre Diplôme du baccalauréat	☐
5	Certificat de vaccinations complété par le médecin traitant	☐
6	Certificat du médecin agréé. Liste via le lien ci-dessous : https://www.lareunion.ars.sante.fr/obtenir-la-liste-des-medecins-agrees-4	☐
7	Attestation MDPH en cas de handicap reconnu (afin d'adapter la formation à la situation)	☐
8	Extrait du Casier judiciaire N°3 de moins de 3 mois faire la demande sur le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420	☐
9	Attestation inscription Pôle Emploi (si inscrit)	☐
10	En cas de congé de formation : Attestation de prise en charge employeur ou organisme de promotion professionnelle	☐
11	Copie d'un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (Ex : Cise, EDF, tel...) à votre nom (sinon : attestation d'hébergement avec copie de la pièce d'identité de l'hébergeur + facture à son nom).	☐
12	Si vous êtes titulaire du permis de conduire : copie de la carte grise au nom de l'intéressé et du permis de conduire	☐
13	Attestation d'assurance responsabilité civile individuelle pour l'année scolaire en cours.	☐
14	Attestation Régime Général de la sécurité sociale	☐
Pièces complémentaires		
	La lettre de motivation pour suivre la formation de Sage-Femme	☐
	Le courrier manuscrit daté et signé confirmant votre inscription à l'Ecole de Sages-Femmes	☐
	Le relevé de notes obtenues en PASS-LAS	☐
	L'attestation de réussite au Concours de PASS-LAS	☐
	La copie du livret de famille (page d'information sur les parents et les enfants qui composent la famille).	☐
	Photocopie de la journée d'appel de préparation à la défense (à défaut si celle-ci n'est pas encore effectuée : fournir l'attestation de recensement)	☐
	Deux relevés d'identité bancaire (compte courant) à votre nom (nom de jeune fille au dos du RIB pour les femmes mariées).	☐
	Certificat de nationalité pour les candidats de nationalité étrangère	☐
	Le candidat titulaire d'un titre étranger doit obligatoirement fournir 1 attestation délivrée par le pays d'origine, certifiant que le titre en question ouvre l'accès à l'enseignement supérieur dans ce pays.	☐
	Attestation CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus)	☐
	Certificat de scolarité délivré par l'Université	☐

 Cofinancé par l'Union européenne	 REGION REUNION www.regionreunion.com	Institut d'Etudes de Santé  CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE LA RÉUNION Ecole de Sages-Femmes	 UNIVERSITÉ LA RÉUNION école de Sage-Femme
--	---	--	--

FICHE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Année universitaire 2025-2026

N° INE	PHOTO
Seulement si vous l'avez N° Etudiant (UFR)	
N° SS -	
Numéro personnel, obligatoire	

Madame ☐ Monsieur ☐
 Nom patronymique (de naissance)
 Nom marital :
 Prénoms : (dans l'ordre de l'état civil – pièce identité)
 Date de naissance :/...../..... Département de naissance : Pays de naissance
 Ville de naissance :

NATIONALITE – SITUATION FAMILIALE – HANDICAP (joindre justificatif)

Nationalité : ☐ Française ☐ Autre :
☐ Marié/Pacs ☐ Vie maritale ☐ Célibataire ☐ Divorcé ☐ Autres
 Etes-vous en situation de **handicap** ? ☐ NON ☐ OUI
 Si OUI, fournir un certificat délivré par un médecin agréé de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées. Contacter obligatoirement un référent handicap IES : ☎ 0262 35 59 98/0262 35 95 70

DIPLOMES / ACTIVITES ANTERIEURES

☐ 1^{ère} année de PASS validée le :/...../..... Département ou Pays :
☐ L.AS 1 ☐ 2 ☐ 3 validée le :/...../..... Département ou Pays :
☐ Dispositif Passerelle (diplôme :)
☐ Dernier Etablissement d'enseignement fréquenté : Année
 Département ou Pays :

VOTRE SITUATION AVANT L'ENTREE EN FORMATION

☐ En activité ☐ Étudiant/Elève
☐ Demandeur d'emploi non indemnisé ☐ Demandeur d'emploi indemnisé
 N° France Travail : Lieu de votre France Travail : Date inscription :
 Dernière activité exercée : Année :

Nom du dernier Employeur.....

COORDONNEES pendant les études (*tout changement doit être signalé au secrétariat*)

Adresse fixe.....

Code postal : Commune.....

☎ fixe :

☎ GSM :

Adresse électronique personnelle@.....

Personnes à contacter en cas d'urgence

NOM	PRÉNOM	TÉLÉPHONE	LIEN PARENTÉ

Enfant : ☐ OUI si oui, nombre ☐ NON

	NOM	PRENOM	PROFESSION
PÈRE			
MERE			
CONJOINT(E)			

Permis : ☐ OUI ☐ NON Date :

Véhicule 1 :

Modèle : Immatriculation :

Véhicule 2 :

Modèle : Immatriculation :

Je soussigné(e),.....

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et confirme mon acceptation pour intégrer l'ESF du CHU Sud de la Réunion pour l'année universitaire 2025-2026.

Signature de l'étudiant

Saint-Pierre, le...../...../2025

Déclaration de prêt de véhicule pour les stages

Je soussigné(e),

Mme/M.....

Né(e) le.....à.....

Domicilié(e) à:.....

.....

.....

Déclare sur l'honneur prêter pour toute la durée de son stage mon véhicule :

• Marque :

• Type :

• Immatriculation :

À :

Mme/M.....

Né(e) le.....à.....

Fait à :

Le :

Signature du prêteur



CERTIFICAT MEDICAL
MEDECIN AGREE

Je soussigné(e) Docteur :certifie avoir
examiné ce jour

Mr/Mme Nom : Prénom :

Né(e) le : /___/___/___/ à

inscrit(e) à du C.H.U Réunion et atteste
qu'il/elle ne présente pas de contre-indications physiques et psychologiques à l'exercice de la
profession

Fait à

Le

Signature :

Cachet du Médecin



Cofinancé par
l'Union européenne



Attestation médicale d'immunisation et de vaccinations obligatoires et recommandées pour les étudiants et élèves des professions de santé

Je soussigné, Docteur¹.....

Adresse :

Téléphone :

Certifie que M. / Mme (Nom de jeune fille suivi du nom d'usage + prénom).....

Né(e) le...../...../..... à.....

Est à jour des vaccinations suivantes obligatoires :

1) Hépatite B (Arrêté du 02/08/2013 - voir algorithme ci-dessous). **3 injections au total** selon le schéma 0,1 mois et 6 mois après la première dose.

L'immunisation est OBLIGATOIRE afin de pouvoir débiter les stages. Un schéma accéléré peut être proposé afin de garantir l'immunisation avant le début du premier stage : ENGERIX B20 3 doses en 21 jours (J0,J7,J21) suivies d'un rappel 12 mois après, indispensable pour obtenir une protection au long cours. Contrôle des anticorps 4 à 8 semaines après l'administration de la dose de rappel à 12 mois.

Résultats des dosages (OBLIGATOIRES)		Date
Anticorps Anti-HBs UI / L		
et		
Anticorps Anti-HBc UI / L		
Si attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac Anti-HBs > 100 UI/L : sujet immunisé. Si concentration des anticorps Anti-HBs entre 10 et 100 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : sujet immunisé <u>si vaccination menée à terme (3 injections au total).</u> Si concentration des anticorps Anti-HBs < 10 UI/L et anticorps Anti-HBc non détectés : réaliser une injection supplémentaire de vaccin contre l'hépatite B et effectuer un nouveau contrôle sérologique 4 à 8 semaines après l'injection (répéter ce schéma si besoin sans dépasser 6 injections au total). Après 6 doses, si la personne présente toujours un taux d'anticorps anti-HBs inférieur à 10 UI/L, elle est considérée comme « non répondeuse » à la vaccination. Si anticorps Anti-HBc détectés : dosage des antigènes HBs et de l'ADN VHB.		

Vaccination hépatite B	Date	N° de lot
1 ^{ère} dose :		
2 ^{ème} dose :		
3 ^{ème} dose :		
4 ^{ème} dose :		
5 ^{ème} dose :		
6 ^{ème} dose :		

¹ Votre médecin traitant ou le médecin de service de médecine préventive de votre employeur

2) **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite** : 3 injections + rappel à l'âge de 6 ans, 11-13 ans, 25 ans et 45 ans.
Pour les professionnels de santé, les rappels comportent la valence coquelucheuse (obligatoire).

Dernier rappel effectué		
Nom du vaccin	Date	N° de lot
.....		

3) Rougeole, Oreillons, Rubéole :

Personnes nées depuis 1980 : rattrapage pour obtenir au total 2 doses de vaccin trivalent ROR (avec un délai de minimum 1 mois entre les doses), **quels que soient les antécédents vis-à-vis des trois maladies.**

Personnes nées avant 1980 : 1 dose de vaccin trivalent ROR au total si absence d'antécédent connu.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose ROR :		
2ème dose ROR :		

A pris connaissance que les vaccinations suivantes sont recommandées :

1) **Varicelle** : Contractée : ☐ oui ☐ non

date :

2 injections espacées de 4 à 8 semaines (Varivax®) ou de 6 à 10 semaines (Varilrix®) en cas de personne sans antécédent de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) et dont la sérologie est négative.

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :		
2ème dose :		

2) **Grippe saisonnière** :

Nom du vaccin	Date	N° de lot
.....		

3) **COVID-19** :

Nom du vaccin	Date	N° de lot
1ère dose :		
2ème dose :		
3ème dose :		
4ème dose :		

A pris connaissance que la réalisation d'un test IDR tous les 5 ans est recommandée :

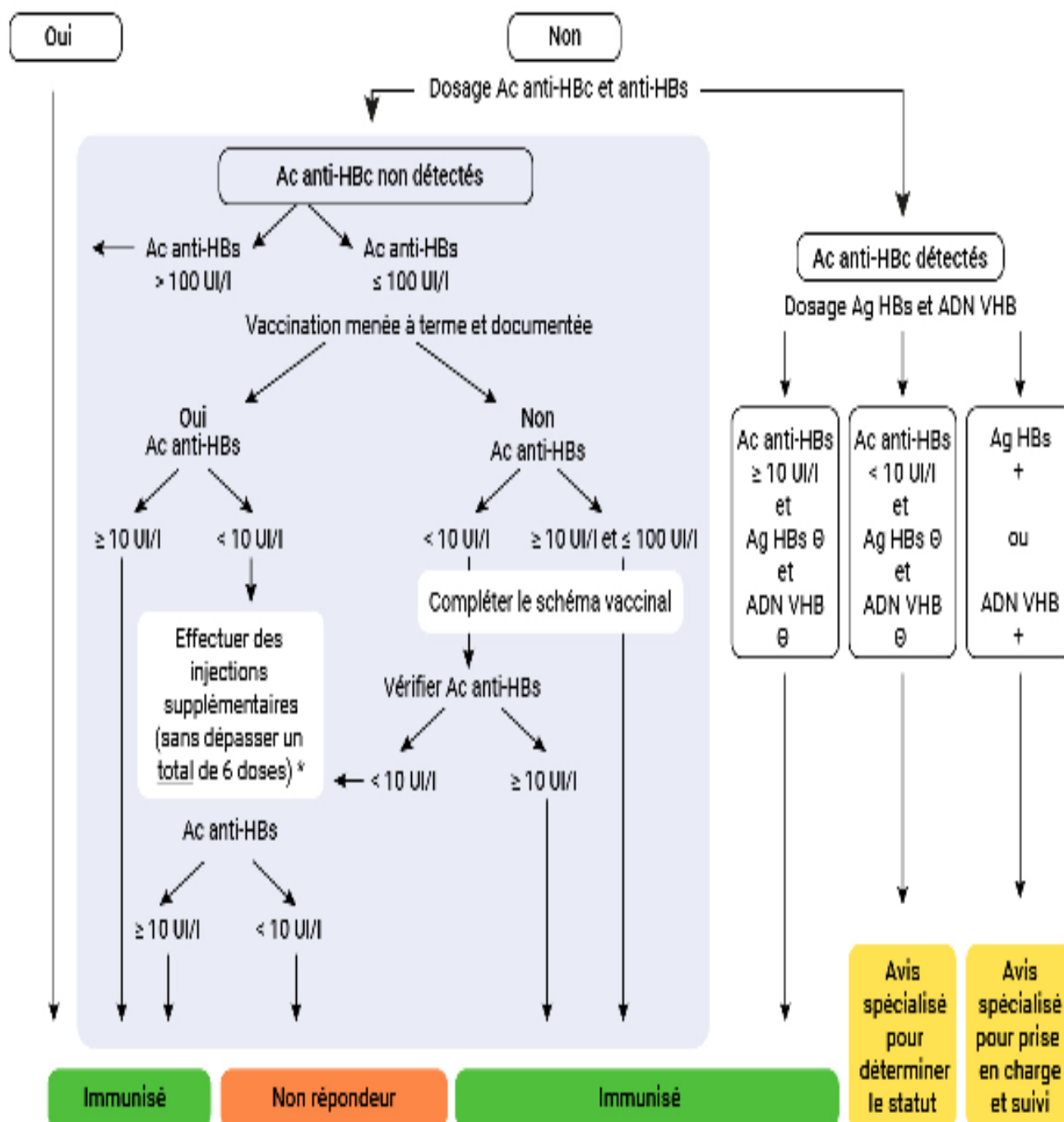
IDR	Date	Résultat
.....		

Fait le/...../.....

Signature et cachet du Médecin

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation contre l'hépatite B des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 et dont les conditions sont fixées par l'arrêté du 2 août 2013.

Attestation d'un résultat, même ancien, montrant des Ac anti-HBs > 100 UI/l



Ac : anticorps - Ag : antigène - VHB : virus de l'hépatite B

* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté.

 Cofinancé par l'Union européenne	 	 Version 2
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	NOTICE D'INFORMATION RENTREE UNIVERSITAIRE A L'ECOLE DE SAGES-FEMMES	15/07/2011

VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT DANS LES SERVICES SUIVANTS :

Lieu : **CHU SUD REUNION** (plan du site page suivante)

À la DTST : attribution d'un Badge d'accès du CHU et du self

Vous devez vous munir des pièces ci-dessous :

- 1 ☐ Cartes grises de vos véhicules ou d'une copie
- 2 ☐ Pièces d'identité

Pour vous restaurer au self du CHU, merci de :

- vous rapprocher du caissier du self afin qu'il réalise le rapprochement du badge à votre compte
- créditer au minimum 20€ à la borne située au self.

À la Blanchisserie : mesure des tenues professionnelles CHU

Au service de médecine du travail :

Vous devez vous munir des pièces ci-dessous :

- 1 ☐ Carnet de santé
- 2 ☐ Vos lunettes le cas échéant
- 3 ☐ Vos derniers résultats (prise de sang...)

La date et horaires du rendez-vous vous seront communiqués ultérieurement

FACULTE DE SANTE

Vous êtes ici

Instituts
d'Etudes en
Santé



D.T.S.T

Portillon

BLANCHISSERIE

MEDECINE DU
TRAVAIL

DATE : 17/03/2021

Désignation

Sous-sol 1 du Bâtiment principal de l'hôpital de Saint-Pierre-Extrait Service Imagerie



N° PLAN

SPI-01-01-S1

PAGE N°:

1

Format :

A4

Echelle : 1/250ème

 Cofinancé par l'Union européenne	  	
INSTITUT D'ETUDES EN SANTE	NOTICE D'INFORMATION RENTREE UNIVERSITAIRE A L'ECOLE DE SAGES-FEMMES	Version 2
		15/07/2011

Année Universitaire 2025/2026

Pré-rentree des ESF :
Le lundi 1^{er} Septembre 2025 de 08h30 à 16h30
Le début des activités pédagogiques se fera le mardi 02 Septembre 2025
Site UFR Santé à Terre Sainte Saint-Pierre
Ecole de Sages-Femmes

- ⇒ La période de cours débutera **le mardi 02 septembre 2025** et les horaires seront de **08h à 18h** tous les jours. Une pause déjeuner est prévue de **12h à 13h**.
- ⇒ **Les stages hospitaliers** sont prévus selon un planning préparé et présenté par la Sage-Femme Enseignante de 2^{ème} année maïeutique en début d'année universitaire. Un premier stage est prévu dès fin septembre/début octobre, puis 3 autres périodes de stages sont programmées en décembre, en février et en juin.
- ⇒ Le programme des études et le règlement intérieur de l'école vous seront remis et étudiés le jour de la rentrée.
- ⇒ Pour le matériel ci-dessous, attendre le premier jour de cours pour avoir de plus amples informations avec la Sage-Femme Enseignante.
 - Tenue et fourniture de stage : La tenue de stage est fournie par l'hôpital.
 - Le matériel ci-dessous est recommandé pour faciliter le travail de l'étudiant en stage :
 - des chaussures fermées et silencieuses (semelles élastomères)
 - une montre-trotteuse
 - une paire de petits ciseaux (bouts ronds)
 - un garrot
 - une pince de KOCHER
 - un stéthoscope
 - un marteau réflexe
 - un mètre-ruban
- ⇒ Fournitures scolaires à prévoir dès la rentrée universitaire :
 - papier, cahier, stylos, crayon, etc., pour prise de notes
 - une pochette à rabat cartonnée avec élastiques, de couleur verte
- ⇒ L'achat de livres est recommandé pour compléter les enseignements dispensés : Vous trouverez ci-joint les références des livres utiles pour la 2^{ème} année maïeutique.

**A ce sujet : les
informations vous seront
communiquées par
M^{me} Maëva DAMOUR,
Sage-femme enseignante**

LES VACANCES UNIVERSITAIRES

Elles vous seront précisées le jour de la rentrée universitaire 2025/2026.

FRAIS DE SCOLARITE ET BOURSE REGIONALE

BOURSE REGIONALE (*Dossier à consulter sur le Site du Conseil Régional de la Réunion*)

- Les formulaires pour la demande de Bourse Régionale seront à télécharger sur le site du Conseil Régional

<http://www.regionreunion.com> (bourse sanitaire et sociale 2025).

La date de la mise en ligne des dossiers vous sera communiquée ultérieurement.

Possibilité de remboursement pour les boursiers.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription à l'Université de la Réunion : **178 €** (licence) - **254 €** (Master) - **397 €** (Doctorat)

- sera revu à la hausse tous les ans,

Le règlement de ces frais d'inscription se fera directement en ligne sur le site de l'université lors de votre inscription.

Pour les étudiants boursiers ces frais leur seront remboursés par l'université lorsque la notification de bourse régionale leur sera communiquée.

FRAIS de COTISATION à la CVEC - **105 €** - sera revu à la hausse tous les ans, Paiement en ligne

Secrétariat de l'école de sages-femmes :

 : esf974@chu-reunion.fr

 0262 75 24 84

Conseil de l'ordre des sages-femmes : www.ordre.sages-femmes.fr

Syndicat de Sages-Femmes : www.onsf.org

Site des étudiants sages-femmes : www.anesf

Livres utiles en 2^{ème} année maïeutique

Vous pouvez acheter les livres ci-dessous en format papier ou numérique. Ils sont également disponibles à la bibliothèque des IES.

Pour la sémiologie générale (utile pour tous les enseignements médicaux):

- *Sémiologie médicale*, Coustet B., 7^{ème} édition, 2024, Vuibert
- ou
- un autre livre traitant de la sémiologie médicale générale

Pour l'obstétrique :

- *Post-partum : recommandations CNGOF pour la pratique clinique*, CNGOF, Marpeau L., Senat M.-V., Sentilhes L., 2018, Elsevier Masson
- ou
- *Guide du post-partum*, Collectif, 2016, De Boeck

- *110 fiches pour le suivi post-natal mère-enfant*, Anne Battut, Thierry Harvey, Alexandre Lapillome, 2^{ème} édition, 2020, Elsevier Masson **(éventuellement en complément)**

Pour les soins techniques infirmiers :

- *Soins infirmiers, 137 fiches techniques*, 8^{ème} édition, Pauchet-Traversat A.F., 2019, Maloine
- Ou
- *Fiches de soins infirmiers*, 6^{ème} édition, Hallouët P., Eggers J., Malaquin-Pavan E., 2020, Elsevier Masson